



MAIRIE DE THOURY-FERROTTE
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2020

Le 08 juillet 2020 à 20 heures 30 en la salle des fêtes de la chouette Effraie se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise le 30 juin 2020.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, José TOMAS

Était absent excusé : Benoît SAVARY pouvoir à Hélène DECRESSAT

Secrétaire de séance : Elise GISLARD

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour du conseil municipal,

Supprimer le point n°8 – suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 28 h

Supprimer le point n° 9 – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 35 h.

Le conseil municipal accepte la modification à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- Approbation du précédent compte rendu

- 1) Vote du compte administratif 2019
- 2) Vote du compte de gestion 2019
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des subventions 2020 attribuées aux associations
- 5) Vote du budget primitif 2020
- 6) Nomination des délégués aux commissions de la CCPM
- 7) Proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directes (C.C.I.D.)
- 8) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 10 h
- 9) Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe de 35 h

- Questions diverses

d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 24 mai 2020.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2020.

Elise GISLARD est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2019-04-01-6 du 06 avril 2019 du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2019 du budget de la commune ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{er} adjoint et quitté la salle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 pour et 1 abstention :

– DECIDE d'approuver le compte administratif 2019 de la commune ;

– ARRETE le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

| SECTION | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Excédents reportés 2018 | 105 616,78 € | 28 008,96 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | 38 669,26 € | -75 978,30 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 | 144 286,04 € | -47 969,34 € |

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juillet et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

| SECTION | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Excédents reportés 2018 | 105 616,78 € | 28 008,96 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | 38 669,26 € | -75 978,30 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 | 144 286,04 € | -47 969,34 € |

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

3. AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2019 votés ce jour ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 28 008,96 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : | 105 616,78 € |

Soldes d'exécution :

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : | -75 978,30 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 38 669,26 € |

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| En dépenses pour un montant de : | 27 700,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 47 000,00 € |

Besoin net de la section d'investissement :

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 28 669,34 € |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

Ligne 1068

| | |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | 28 669,34 € |
|-----------------------------------------------------|--------------------|

Ligne 002 :

| | |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 115 616,70 € |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2020 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finances :

| Association | Montant 2020 |
|---------------------------------------|--------------|
| AHVOL | 50.00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX | 90.00 € |
| AMICALE DU BOCAGE | 40.00 € |
| CHEV'ANES DE TRAIT | 50.00 € |
| ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS | 30.00 € |
| FNACA | 150.00 € |
| FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT | 80.00 € |
| PARAPH THEATRE | 200.00 € |
| RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS | 80.00 € |
| RENAISSANCE VOULXOISE | 80.00 € |
| SOUTIEN FACIL | 100.00 € |
| TIR A L'ARC ORVANNAIS | 50.00 € |
| LA CURIEUSE | 500.00 € |
| THOURY'BAMBEL | 2 500.00 € |
| TOTAL | 4 000.00 € |



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Le conseil municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2020.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2020 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes,

s'établit à 643 311,71 € ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes,

s'établit à 200 573.15 € ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté.

6. NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (C.C.P.M.)

Monsieur le Maire,

Expose que des commissions à la Communauté de Communes du Pays de Montereau sont mises en place et propose la création de 5 commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la constitution des commissions communautaires suivant le tableau ci-dessous :

| | | |
|--------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Voirie, eau potable, assainissement | Yves ROY | |
| | Denis CHOLLET | Benoît SAVARY |
| Développement territorial | Yves ROY | |
| | Alice BARTHELEMY | Johan FREMY |
| Administration générale, finances, mutualisation | Yves ROY | |
| | José TOMAS | Jean-Claude MONTAILLIER |
| Tourisme | Yves ROY | |
| | Djamila AMOUR-BARRAULT | Alice BARTHELEMY |
| CLECT | Yves ROY | José TOMAS |

7. PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de **6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants** désignés par la Direction des Finances fiscaux parmi les 24 personnes proposées par le conseil municipal.



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-------------------------------------|---------------------|
| Yves ROY (Président) | |
| TOMAS José | BAUDIN Jean-Paul |
| GISLARD Elise | DEPRESLES Patricia |
| FREMY Johan | PAUPARDIN Joël |
| LEMIRRE Hervé | MARTINEZ Pascal |
| MONTAILLIER Jean-Claude | PIRES Laëtitia |
| KOLODZIEJ Lionel (commune Flagy) | BUIRE Célia |
| RODIER Jean-Pierre | BARTHOUX Alain |
| AMOUR-BARRAULT Djamila | DECRESSAT Hélène |
| CHOLLET Denis | BARTHELEMY Alice |
| TOUZEAU Grégoire | DAVID Thierry |
| PAUPARDIN Gérard | GIRARD Eric |
| SAVARY Benoît | LEMIRRE Carole |

8. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE 10 H

Monsieur le Maire,

Propose au conseil municipal, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

| Cadre ou emploi | Catégorie | Durée hebdomadaire de service |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|
| Filière Technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 10 heures |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2020.

9. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE 35 H

Monsieur le Maire,

Propose au conseil, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

| Cadre ou emploi | Catégorie | Durée hebdomadaire de service |
|------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|
| <u>Filière Administrative</u> | | |
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | B | 35 heures |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie les consorts PELLETIER pour le prêt du pré afin d'organiser le feu d'artifice, ainsi que Monsieur LEMIRRE qui est chargé de faire la coupe de foin et qui reverse à la commune la vente, 540 €uros à la caisse des écoles et 540 €uros aux anciens, sur demande des consorts PELLETIER.
- Monsieur le Maire fait lecture des courriers de félicitations suite à la l'élection du Maire et des conseillers municipaux :
 - Monsieur Benoît DIGEON, Président de l'Epage du Bassin du Loing
 - Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Département de Seine et Marne
 - Madame Isoline GARREAU MILLOT et Monsieur Bernard COZIC, conseillers départementaux du canton de Nemours
 - Madame Stéphanie DO, députée de la 10^{ème} circonscription de Seine et Marne
 - Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecy et Vice-Président de la Région Ile de France
 - Monsieur CADOT Michel, Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris
 - Madame Laura REYNAUD, Sous-Préfète de Provins
 - Monsieur BEAUDET Stéphane, Maire d'Evry Courcouronnes et Vice-Président de la Région Ile de France
 - Monsieur Manuel JIMENEZ, Adjoint au Directeur Territoriale Enedis en Seine et Marne
 - Monsieur Vincent EBLE, Conseiller départemental de Seine et Marne
 - Mesdames Anne CHAIN-LARCHE, Claudine THOMAS, Monsieur Pierre CUYPERS, Sénateurs de Seine et Marne
- L'Epage du bassin du Loing (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) demande que Monsieur le Maire, désigne un élu ou une personnalité ayant un intérêt et une connaissance des rivières afin de siéger au comité de bassin, après un tour de table, se proposent : Alice BARTHELEMY et Jean-Claude MONTAILLIER.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Département de Seine et Marne de l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) pour l'aménagement de l'allée des écureuils en voie verte. A hauteur de 45 % du H.T. soit la somme de 6 582,15 €uros.

Intervention des conseillers :

- Djamila AMOUR-BARRAULT informe le conseil qu'il y a énormément de poids lourds qui passent par la rue de Verdun, malgré l'interdiction aux plus de 9 tonnes.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de l'agence routière départementale.

- Pascal MARTINEZ demande si depuis la mise en place de l'arrêté d'interdiction de rassemblement sur la place, y a-t-il moins de tapages ? Il y en a encore mais moins quand même.
- Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une viso-conférence, la fibre arrive bien sur la commune mais qu'il y aura du retard suite au confinement dû au Covid 19. Un courrier va être envoyé aux propriétaires qui ont des arbres qui pourraient gêner le passage de la fibre en aérien.
- Djamila AMOUR-BARRAULT va regarder le contrat France-Télécom passé avec la commune pour qu'ils interviennent sur les boîtiers, ceux-ci sont vétustes.



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

➤ Yves ROY informe le conseil que jeudi 9 juillet à 19 heures a lieu un conseil communautaire pour élire le Président et les Vice-Présidents et à 20h30 un autre conseil communautaire concernant la désignation des commissions et d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Le Maire
Yves ROY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

La secrétaire
Elise GISLARD

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with a prominent loop and a long horizontal stroke at the end.

